



Déclaration liminaire CTSD du 2 septembre 2015

**Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et messieurs, membres du CTSD,**

En cette rentrée, la priorité au primaire est réaffirmée par le gouvernement. Des mesures sont annoncées pour déployer les **dispositifs « plus de maîtres que de classes », scolarisation des moins de 3 ans, RASED**. Mais entre les intentions du ministère et la réalité des dotations en postes, force est de constater que l'on est encore loin du compte. Dans notre département, beaucoup d'écoles du réseau d'éducation prioritaire ne bénéficient pas en cette rentrée d'un maître supplémentaire.

Le gouvernement a également annoncé en juin la création de 100.000 nouveaux emplois aidés. Suite à cette annonce, le SE-Unsa a saisi le premier ministre pour qu'une partie de ces emplois soit fléchée vers l'Éducation nationale et en particulier sur la **direction d'école**. Le nombre actuel de personnes qui assurent la mission d'aide administrative est insuffisant pour permettre aux directeurs de se concentrer sur les missions pédagogiques qui constituent le cœur de leur métier. Nous tenons à rappeler notre mandat d'un secrétariat administratif formé et pérenne pour toutes les écoles comme le prévoit le protocole que nous avons signé en 2006.

Les directeurs attendent beaucoup des nouvelles **décharges** cette année, l'UNSA-Education restera vigilante quant à sa mise en place. Ces décharges sont indispensables au bon fonctionnement de ces écoles.

Nous terminerons cette déclaration par quelques mots sur les derniers ajustements de la **carte scolaire**. Certaines écoles devront être étudiées avec la plus grande attention. Une moyenne d'élève par classe en dessous des seuils définis peut cacher des situations complexes : des classes peuvent tout de même se retrouver avec de nombreux élèves, ou avec des organisations pédagogiques complexes, des écoles font face à des publics comparables à l'éducation prioritaire sans en avoir l'appellation.

L'UNSA-Education rappelle la nécessité de revoir à la baisse les **effectifs des classes**. Nous revendiquons la limitation des effectifs à 24 élèves par classe et même 20 élèves où se concentrent le plus de difficulté. Quant à la maternelle, les nouveaux programmes évoquent une école de la bienveillance qui doit permettre la réussite de chacun. Des classes surchargées ne facilitent pas une telle mission. Il nous paraît important d'abaisser les seuils et de comptabiliser les moins de trois ans qui sont bien présents dans bon nombre d'écoles.

Nous ne pouvons alors que manifester une nouvelle fois notre inquiétude quant au système de fermeture de classes qui touche essentiellement les écoles moyennes du département et qui semble montrer ses limites au vu des seuils enregistrés dans ces écoles en juin dernier.

La continuité du service public requiert également la création de postes de remplaçants.

Conscients que la marge de manœuvre budgétaire est mince, nous attendons cependant que des mesures encourageantes soient proposées en cette rentrée.